

DÉLIBÉRATION n° **2024-062** de la séance du **17/12/2024**

OBJET : **Budget principal : décision modificative n°1**

L'an deux mille vingt quatre, le mardi dix-sept décembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Nantes, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 14 Nombre de voix : 24

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Laurent TURQUOIS, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Anne-Marie CORDIER, Philippe JOUNY, Frédéric MILLET, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Yvon LERAT, Emmanuel TERRIEN, Rodolphe AMAILLAND.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

- › Mme Claire HUGUES avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
- › M. Anthony BERTHELOT avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
- › M. Emmanuel RIVERY avait donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
- › M. Jean-Louis MOGAN avait donné pouvoir à M. Frédéric MILLET,
- › M. Nicolas CRIAUD avait donné pouvoir à M. Laurent TURQUOIS,
- › Mme Pascale BRIAND avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
- › M. Claude CAUDAL avait donné pouvoir à M. Philippe JOUNY,
- › M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,
- › Mme Aïcha BASSAL avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,
- › M. Christophe JOUIN avait donné pouvoir à M. Jacques PRAUD.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Xavier BONNET, Edith MARGUIN, Sylvain SCHERER, Alain VEY, Christelle BRAUD, Agnès DUHEM BOURGEOIS, Bernard LEBEAU, Lydie MAHÉ, Barbara NOURRY, Laurent DEJOIE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, comptable assignataire et M. Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité et Emploi et dynamiques professionnelles,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement territorial et relations aux publics,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat général.

À l'unanimité, Mme Anne-Marie CORDIER a été désignée secrétaire de séance.

Budget principal : décision modificative n°1

EXPOSÉ

Par délibérations du 19 décembre 2023 puis du 19 mars 2024, le conseil d'administration a voté le budget primitif puis le budget supplémentaire du budget principal du centre de gestion pour l'année 2024.

L'exécution du budget rend nécessaire l'adoption d'une décision modificative.

Résultat d'investissement :

Le passage de la nomenclature M832 à la M57 entre les deux exercices 2023 et 2024 a entraîné des changements au niveau des écritures comptables des ICNE (intérêts courants non échus). Le résultat d'investissement cumulé reporté au budget 2024 s'en trouve faussé et doit être diminué du montant des ICNE 2023 soit 202,22 €, ce qui se traduit par une modification du montant de la ligne 001 inscrit au budget de l'exercice 2024.

En dépenses :

Afin de régulariser des amortissements de fin d'année, il convient d'ajouter 5 000 € aux 155 900 € prévus initialement au chapitre 68 au titre de la dotation aux amortissements.

Par ailleurs, dans le cadre de l'apurement des créances non recouvrées, il a été constaté un certain nombre de titres erronés, émis sur les exercices antérieurs, qu'il convient d'annuler. A ce titre, un montant de 15 500 € est nécessaire en complément des 5 000 € initialement inscrits à l'article 673.

En recettes :

Les remboursements des coûts lauréats ont été plus importants que l'estimation réalisée pour le budget primitif. Il est proposé, pour s'ajuster au réalisé, d'augmenter les recettes de 20 500 €.

La présente décision modificative ne vient ainsi pas modifier l'équilibre du budget.

L'impact sur les chapitres budgétaires est le suivant :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

| chapitre | libellé | crédits BP | crédits BS | crédit DM1 | total | % variation total par rapport au BP |
|----------|--|----------------------|---------------------|------------------|----------------------|-------------------------------------|
| 011 | charges générales | 1 800 100.00 | 0.00 | 0.00 | 1 800 100.00 | 0.00% |
| 012 | charges de personnel | 8 155 000.00 | 0.00 | 0.00 | 8 155 000.00 | 0.00% |
| 65 | charges de gestion | 583 400.00 | 0.00 | 0.00 | 583 400.00 | 0.00% |
| 66 | charges financières | 2 072.00 | 0.00 | 0.00 | 2 072.00 | 0.00% |
| 67 | charges exceptionnelles | 5 000.00 | 0.00 | 15 500.00 | 20 500.00 | 310 % |
| 68 | dotations aux amortissements | 155 900.00 | 0.00 | 5 000.00 | 160 900.00 | 3.21% |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 1 413.00 | 2 593 099.77 | 0.00 | 2 594 530.77 | 0.00% |
| | TOTAL | 10 702 885.00 | 2 593 099.77 | 20 500.00 | 13 337 002.80 | 0.31% |

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| chapitre | libellé | crédits BP | crédits BS | crédits DM1 | total | % variation par rapport au BP |
|----------|-------------------------------------|----------------------|---------------------|------------------|----------------------|-------------------------------|
| 13 | atténuation de charges | 158 000.00 | 0.00 | 0.00 | 158 000.00 | 0.00% |
| 70 | produits des activités | 10 085 100.00 | 0.00 | 20 500.00 | 10 105 600.00 | 0.94% |
| 74 | dotations, participations | 449 600.00 | 0.00 | 0.00 | 449 600.00 | 0.00% |
| 75 | autres produits de gestion courante | 10 000.00 | 0.00 | 0.00 | 10 000.00 | 0.00% |
| 2 | excédent reporté | 0.00 | 2 593 099.77 | 0.00 | 2 593 099.77 | 0.00% |
| | TOTAL | 10 702 885.00 | 2 593 099.77 | 20 500.00 | 13 337 002.80 | 0.31% |

RECETTES D'INVESTISSEMENT

| chapitre | libellé | crédits BP | crédits BS | crédits DM1 | total | % variation par rapport au BP |
|----------|-------------------------|------------|------------|-------------|------------|-------------------------------|
| 001 | Résultat investissement | 0.00 | 600 806.34 | -202.22 | 600 604.12 | -0.03% |

DÉLIBÉRÉ

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, et notamment ses articles 33 à 35 ;

VU l'instruction comptable M57 ;


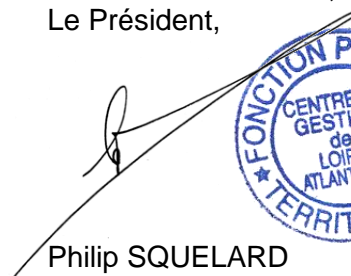
VU la délibération n°2023-051 du conseil d'administration du 19 décembre 2023 relative à l'adoption du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024 ;

VU la délibération n°2024-013 du conseil d'administration du 19 mars 2024 relative à l'adoption du budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2024 ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité par 24 voix pour :

- **Approuve** la décision modificative du budget principal du Centre de gestion pour l'exercice 2024 telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Philip SQUELARD